

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 05 novembre 2014

INVESTISSEMENTS

9 - TRAVAUX RESEAU BUS

9.1 - DEPOT BUS SITE DE COLOMIERS - Marché Y 2014 12052 M : Mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du bâtiment destiné aux locaux syndicaux et aux sous-traitants du site Tisséo de Colomiers - approbation du marché à conclure avec le groupement CD2I / TD Archi

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL-BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

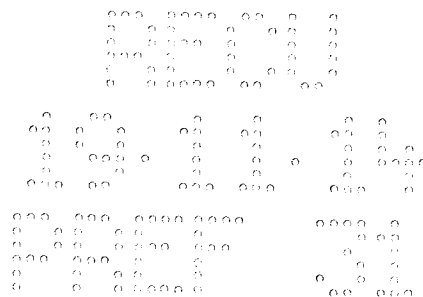
Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.



Exposé de Monsieur Le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4. du 16 décembre 2010, a approuvé le pré-programme « Caractéristiques Générales » du site TISSEO de Colomiers, appelé également « 3ème Dépôt »,
- Par délibération D.2011.07.11.7.1 du 11 juillet 2011, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du futur site TISSEO de Colomiers au Groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN.
- Par délibération D.2014.07.09.6.6 du 09 juillet 2014, a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération du site TISSEO de Colomiers et les modifications de programme concernant l'utilisation des deux parcelles récemment acquises par le SMTC dans le projet et l'aménagement particulier de la salle de prise de service, portant l'enveloppe financière prévisionnelle à 31,3 millions d'euros HT.

Cette dernière délibération a acté, notamment, l'intégration dans le projet de deux parcelles qui a pour conséquence une augmentation de la capacité du remisage de 22 bus « standards » et un déplacement du bâtiment destiné à accueillir les syndicats et le personnel issus d'entreprises sous-traitantes de TISSEO.

Cette décision implique donc la démolition de l'ancien bâtiment de bureaux « Teisseire », qui avait été conservé jusqu'alors pour cet usage, et la construction, en nouvelle limite de propriété, d'un bâtiment de la même surface (350 m²) avec le même programme.

Cependant, cette modification significative du projet, ne peut être intégrée au marché de maîtrise d'œuvre en cours, au regard de l'incidence financière qu'elle représenterait sur son montant.

Ainsi, le présent marché concerne la mission de maîtrise d'œuvre liée à la réalisation des études tout corps d'état et du suivi des travaux pour la construction du bâtiment destiné aux locaux syndicaux et sous-traitants avec un aménagement d'une partie du parking des bus.

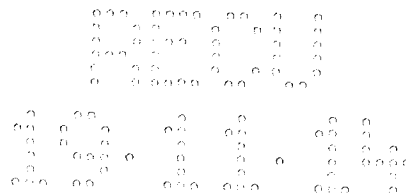
Cette mission comprendra les éléments de mission normalisés de maîtrise d'œuvre dont la définition est précisée par le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 complété par les modalités techniques d'exécution précisées à l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 1993 : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC et également la mission SSI dont le contenu est celui qui figure aux normes NF S61-930 à 940 et 970.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert après avis d'appel public à la concurrence conformément aux dispositions des articles 160, 161 et 168 du Code des Marchés Publics. La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 03 juillet 2014 aux publications du BOAMP et publié sur le site Tisseo.fr.

La composition du Jury désigné, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, par la Personne Publique, pour formuler un avis sur la sélection des candidats et le choix du titulaire est la suivante :

❑ **Membres avec voix délibérative (9) :**

- les 5 membres de la commission d'appel d'offres du SMTC, ainsi que le Président du jury, également Président de la commission d'appel d'offres du SMTC,
- Mr ROLLAND Didier - Responsable Patrimoine de TISSEO
- Mr LE COCQUEN Philippe - Directeur Mobilité Gestion Réseau de Toulouse Métropole
- Mr PIROVANO Marc - Architecte du cabinet Séquences.



❑ **Membres avec voix consultative (2) :**

- le Comptable du SMTC ou son représentant,
- un représentant de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

La date limite de remise des offres a été fixée au 13 août 2014 à 12h00.

12 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- 1 - EGIS Sud-Ouest / AZEMA Architecte
- 2 - EGSC / DAD Architecte
- 3 - BETOM Ingénierie / CAP TERRE / ENZO ROSSO Architecte
- 4 - BETEM Midi Pyrénées / Marco BAERTICH Architecte
- 5 - CD2I / TD Archi
- 6 - SLH Ingénierie / SCP CIRGUE-DARGASSIES / MB Conseils Coordination
- 7 - INGEROP / SCP Bellouard-Montlaur-Balducchi
- 8 - SNC LAVALIN / SCP Branger & Romeu
- 9 - TPF Ingénierie / HOBO Architecte
- 10 - TECHNISPHERE / HARTEK Architecte / TERREL / David SIST
- 11 - IN.S.E / BONNET Architecte / OLIVOTTO Vincent
- 12 - INGEBAT / CAZABON Architecte

Le Jury du SMTC a, dans sa séance du 14 Octobre 2014, émis un avis favorable à l'agrément des candidatures suivantes :

1. EGIS Sud-Ouest / AZEMA Architecte
2. EGSC / DAD Architecte
3. BETOM Ingénierie / CAP TERRE / ENZO ROSSO Architecte
4. BETEM Midi Pyrénées / Marco BAERTICH Architecte
5. CD2I / TD Archi
6. SLH Ingénierie / SCP CIRGUE-DARGASSIES / MB Conseils Coordination
7. INGEROP / SCP Bellouard-Montlaur-Balducchi
8. SNC LAVALIN / SCP Branger & Romeu
9. TPF Ingénierie / HOBO Architecte
10. TECHNISPHERE / HARTEK Architecte / TERREL / David SIST
11. IN.S.E / BONNET Architecte / OLIVOTTO Vincent
12. INGEBAT / CAZABON Architecte



Le Jury du SMTC a, dans sa séance du 14 Octobre 2014, émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises CD2I / TD Archi dont le montant proposé s'élève à 98.000,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance, du 14 Octobre 2014 attribué le marché au groupement d'entreprises CD2I / TD Archi pour un montant de 98.000,00 € HT, l'estimation s'élevant à 118 000,00 € HT selon le tableau indicatif d'honoraires de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques).

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché Y 2014 12052 M avec le groupement d'entreprises CD2I / TD Archi pour un montant de 98.000,00 € HT.

* *
*

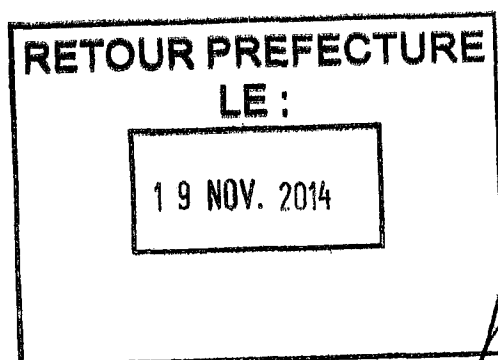
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement CD2I / TD Archi le marché Y 2014 12052 M concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du bâtiment destiné aux locaux syndicaux et aux sous-traitants du site Tisséo de Colomiers pour un montant de 98.000,00 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES